

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SAMEDI 22 OCTOBRE 2011 - 8H45
NANTES**

dans le cadre de la convention nationale des avocats
(parc des expositions de la Beaujoire)

CONFIANCE ET SÉCURITÉ : NOUVEAUX BESOINS DE DROIT

*Les Carpa,
un label de **Confiance** et de **Sécurité**
pour les managements de fonds
et la gestion des fonds de l'aide juridique*

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

- L'assemblée générale de l'Unca, connaissance prise des rapports moral et d'activité, approuve le compte rendu sur la gestion.
- L'assemblée générale de l'Unca, connaissance prise du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2010 et donne quitus de leur gestion au président et aux administrateurs.
- L'assemblée générale de l'Unca décide de prélever 70 000 € du résultat total de l'exercice 2010 qui s'élève à 108 832 €, pour les affecter en réserve, pour la nouvelle ligne de logiciels.
- L'assemblée générale de l'Unca décide d'affecter le solde de l'excédent, soit 38 832 €, en « *report à nouveau* ».
- L'assemblée générale de l'Unca approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2012.
- L'assemblée générale de l'Unca approuve le montant des cotisations qui seront appelées pour l'exercice 2012.

L'Unca, sa vocation, les Carpa au service des Ordres et des Avocats